

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

224

DECRET N° 96/ PRG/SGG
PORTANT RECTIFICATION DES POINTS 21 ET 27
DU DECRET N° 96/198/PRG/SGG DU 4 DECEMBRE 1996

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi fondamentale, notamment en son Article 39 ;
VU le Décret n° D/96/098/PRG/SGG du 09 Juillet , portant nomination du Premier Ministre ;
VU le Décret n° D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E

ARTICLE 1ER :

PREFET DE LABE : Monsieur OUMAR BOIRO, précédemment Préfet de Mamou en remplacement de Monsieur THIerno HASSANE DIALLO, appelé à d'autres fonctions.

PREFET DE MACENTA : Capitaine ARMAND FAVRE, confirmé.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, LE 13 DECEMBRE 1996


GENERAL LANSANA CONTE